

La politique de Tranquillité publique à Rezé : réponse à la conférence citoyenne

11 mai 2022

Sommaire

Préambule P .2

Les conditions de la réussite..... p. 3 à 6

1. Quatre principes pour guider la politique de la Ville
2. Renforcer le lien avec les Rezéennes et les Rezéens
3. La tranquillité publique : une priorité qui se traduit dans une gouvernance claire et affirmée

Trois axes stratégiquesp. 7 à 20

1. Assurer la sécurité et la tranquillité des habitants, améliorer
Les espaces publics et communs
2. Améliorer l'accueil et le parcours des habitants et des victimes,
Particulièrement de violences sexistes et sexuelles, et lutter contre
Les discriminations
3. Agir en direction des mineurs, renforcer la prévention auprès des
jeunes et agir aux côtés des parents.

Annexe 1 : la question de la police municipale p. 21

Annexe 2 : la politique nationale, le plaidoyer national p. 22

Annexe 3 : Synthèse des préconisations de la conférence citoyennep. 22 à 25

PRÉAMBULE

Convaincus de la nécessité de renouveler le dialogue citoyen, de retisser le lien de confiance entre les habitants et leurs représentants, nous avons confié à des Rezéennes et Rezéens, tirés au sort, dans le cadre d'une conférence citoyenne lancée en septembre 2021, la mission d'élaborer des préconisations pour améliorer la tranquillité publique à Rezé.

Un sujet important, qui suscite des attentes fortes et se prête trop souvent à des prises de positions simplistes.

Nous répondons aujourd'hui à ces préconisations émises lors de la conférence citoyenne, remises à la Ville lors du conseil municipal du 16 décembre 2021, qui ont aussi permis de préciser la stratégie de la Ville en matière de tranquillité publique, en complément des orientations affirmées dans notre projet de mandat.

Il n'est pas si aisé de définir la Tranquillité publique. Les textes réglementaires, quand ils évoquent les pouvoirs de police du maire parlent de **bon ordre, de sûreté, de sécurité et de salubrité publique**.

La sécurité n'est pas la première des libertés mais c'est une condition nécessaire à l'exercice de nos libertés.

Comment se protéger de la délinquance, des agressions, des vols, du harcèlement ? Se protéger des dangers de la circulation, de ceux liés à la pollution, aux risques naturels. Comment lutter contre le sentiment d'insécurité ? Le champ d'action est large. Et si l'État demeure souvent, de par ses prérogatives, l'acteur essentiel en réponse à la délinquance et à l'insécurité, la Ville prendra sa part, en continuant à réclamer de l'Etat qu'il assume pleinement ses missions avec les moyens nécessaires (Cf. annexe 2).

Élus de la Ville de Rezé, nous plaçons cet enjeu au cœur du contrat social que nous proposons aux habitants. Lutter contre l'insécurité, c'est également lutter contre les inégalités sociales et économiques. En effet, les populations les plus vulnérables sont bien souvent les plus quotidiennement concernées.

Une stratégie efficace de Tranquillité publique doit ainsi s'inscrire dans une politique globale de lutte contre les exclusions et les inégalités. Les réponses nécessaires sont certes sécuritaires mais également sociales, culturelles, éducatives, urbaines et économiques.

Fondées sur l'humain, nos réponses s'appuient sur une posture constante d'humilité et d'écoute.

Et si les principaux sujets de préoccupation se retrouvent d'un quartier à l'autre, les différentes réalités urbaines (aménagement urbain, présence d'établissements scolaires, maillage associatif, transports en commun...) appellent des réponses circonstanciées, graduées et ajustées à la réalité de chaque secteur géographique.

Une politique de tranquillité publique oblige à une action menée en collaboration avec de nombreux partenaires, institutionnels, associatifs. Elle doit reposer sur une connaissance actualisée des faits.

NOTE AUX LECTRICES ET LECTEURS

Ce document présente les axes de la politique de Tranquillité publique de la ville de Rezé en réponse aux préconisations de la conférence citoyenne qui s'est tenue sur ce sujet. Nous avons pris le parti de ne pas reprendre une par une les préconisations mais de préciser nos priorités autour de trois axes.

Pour autant nos choix répondent à l'essentiel des propositions avancées. Pour faciliter cette lecture, les numéros en marge renvoient, à titre indicatif, aux préconisations (Cf. annexe 3), que la Ville les reprenne entièrement ou pas.

LES CONDITIONS DE LA RÉUSSITE

La stratégie rezéenne de tranquillité publique s'appuie sur :

- **Quatre principes directeurs**, gages d'efficacité ;
- La volonté de **renforcer le lien** avec les Rezéennes et les Rezéens ;
- Une **gouvernance claire** qui affirme sa priorité.

1. QUATRE PRINCIPES GUIDENT NOTRE POLITIQUE, POUR AGIR EFFICACEMENT.

Comme l'ont souligné les membres de la conférence citoyenne, des principes doivent guider la politique de tranquillité publique à Rezé. Nous partageons les suivants.

➤ **Inscrire notre action dans une politique globale de cohésion sociale :**

Une politique limitée à la sanction, au déploiement de forces de police pour faire cesser les troubles à l'ordre public serait vouée à l'échec.

C'est pourquoi des **leviers de long terme sont indispensables**. Les politiques éducatives, associatives, économiques, sociales, d'égalité, de lutte contre les discriminations, d'accès à la santé, de promotion de la Jeunesse, et d'aménagement urbain contribuent à la cohésion sociale. Elles sont nécessaires à la construction d'une société apaisée, à la Tranquillité publique.

➤ **Prévention, sanction : apporter des réponses graduées.**

Il s'agit de toujours déterminer le degré de gravité d'une situation ; en cas de troubles de faible intensité, et sans caractère délibéré de l'infraction, une approche par le dialogue pour informer sur la réglementation en vigueur avant de déployer les outils répressifs, sera toujours privilégiée.

À l'inverse, lorsque des démarches d'information, de sensibilisation et de médiation s'avèrent infructueuses, il faut assumer avec fermeté qu'une action répressive est nécessaire.

➤ **Mobiliser tous les acteurs, avec détermination et pragmatisme.**

Associations, bailleurs, syndicats de copropriété, collectivités, centres socio-culturels, travailleurs sociaux... les partenaires sont nombreux en particulier dans le champ de la prévention.

Le travail avec l'État est également essentiel pour la prévention (dans le cadre de la politique de la ville par exemple) mais aussi pour la répression, la lutte contre la délinquance, la récidive.

C'est pourquoi nous avons réactivé le **Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)**¹. Il s'appuie, pour piloter la politique de prévention de la Ville, sur la connaissance du terrain et sur les propositions des acteurs de proximité (associations, services de proximité, habitants...), tout en mobilisant l'intervention des services spécialisés (Police Nationale, justice, médiateurs, travailleurs sociaux...)

➤ **Adapter nos réponses en nous donnant les moyens d'une connaissance actualisée des situations.**

Notre projet de mandat prévoit la création d'un **observatoire de la Tranquillité publique**. Nous porterons aussi cette demande au sein du **Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la délinquance (CISPD2)**. La Ville de Rezé

¹ Le Maire ne peut ni ne doit agir seul. La politique de prévention de la délinquance se construit dans le cadre d'un réseau de confiance constitué de l'ensemble des partenaires. Présidé par le maire, le CLSPD « constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans les communes ».

² En cours de constitution, le CISPD, dont la formation est obligatoire et qui réunit les communes de la Métropole pourra apporter : une fonction d'analyse et d'observation pour appréhender les phénomènes d'insécurité à l'échelle de la Métropole.

souhaite que le territoire métropolitain se dote d'un observatoire de la délinquance et des violences sexistes et sexuelles dont la mission consisterait notamment, à recueillir les principales données pour suivre l'évolution des problématiques et interroger régulièrement les actions mises en œuvre dans une logique d'évaluation. Il sera possible de compléter cette approche par la mobilisation d'études, d'enquêtes, de recherche-actions et de consultations citoyennes plus ponctuelles, afin d'enrichir l'approche quantitative.

La Ville de Rezé développera ses propres outils pour conforter sa connaissance des faits sur son territoire. Elle mobilisera ses partenaires en ce sens (Police, bailleurs sociaux, syndicats de copropriété, Semitan...)

2. UNE VOLONTE, UNE EXIGENCE TRANSVERSALE : RENFORCER LE LIEN AVEC LES REZÉENNES ET REZÉENS.

Le dialogue citoyen est au cœur de notre projet politique. Renforcer la place des habitants et améliorer la relation police/services/population est un enjeu transversal qui prend toute sa place dans cette volonté de travailler au plus près des attentes des Rezéennes et Rezéens.

Nombre de préconisations de la conférence citoyenne invitent par ailleurs à impliquer les citoyens dans la définition des politiques de tranquillité publique.

L'implication des habitants dans le processus de co-production des politiques de sécurité et de tranquillité publique est en effet une donnée essentielle de leur mise en œuvre.

Elle favorise une meilleure appropriation des réponses et des dispositifs ; et elle permet aussi aux habitants, victimes, témoins, ou encore riverains confrontés à des difficultés de se sentir mieux soutenus, plus légitimes dans leurs recours, et également parties prenantes des réponses apportées.

Les enquêtes réalisées auprès des habitants montrent régulièrement un manque de connaissance des dispositifs existants en matière de prévention de la délinquance, de médiation et de sécurité. Il y a aussi une très forte attente de disposer d'informations fiables sur la teneur des problèmes, sur le travail mis en œuvre pour y répondre et les résultats.

Être à l'écoute des habitants, mieux accueillir, faire connaître l'action de la Ville : ce sont des priorités.

Des priorités qui doivent aussi être prises en compte par les partenaires de la Ville au sein du CLSPD.

Des Rezéennes et Rezéens rejoindront la plénière du CLSPD de la ville de Rezé (avec un temps de travail en amont de la plénière). Ces habitants seront en priorité issus des dispositifs mis en place en lien avec la Tranquillité publique ou le dialogue citoyen : membres de la conférence citoyenne, référents du dispositif de participation citoyenne, membres de la commission jeunes ou encore du Conseil Citoyen...

Enfin, les travaux de la conférence citoyenne ont mis en évidence une appréciation mitigée de la qualité de la relation de la population avec les services de police.

Les habitants ont exprimé leurs attentes fortes d'un dialogue direct plus facile avec les forces de police, le besoin de mieux connaître leurs modalités d'intervention, et d'un accueil qui reste à améliorer au commissariat de Rezé.

La qualité de cette relation est un pilier fondamental du socle républicain. La reconnaissance du travail de la police et de la justice au service de la sécurité de toutes et tous est particulièrement importante à préserver, et même à promouvoir. Aussi la Ville de Rezé s'engage à faire de cet enjeu transversal à l'ensemble des quartiers et des sujets une priorité commune, et à consacrer du temps et des moyens au développement de propositions. Ces dernières devront tendre à mieux informer les habitants sur leurs actions d'une part, et à améliorer, d'autre part, la qualité de la relation police-population.

-
- une fonction d'appui de la Métropole aux communes autour des dispositifs de portée métropolitaine ou d'échanges de pratiques sur des champs d'intervention très divers : accès au droit, justice de proximité, prévention de la récidive, aide aux victimes, médiation, veille juridique, etc.
 - une fonction de renforcement de la coopération intercommunale par l'intégration de supports, d'actions, de biens ou de services mutualisés répondant à des enjeux métropolitains au titre de la sécurité et de la prévention

2

22

47

NOS ENGAGEMENTS POUR LE MANDAT :

- Nous développerons le **dispositif de « Participation citoyenne »**, auquel la Ville de Rezé a adhéré en janvier 2022.
- Nous nous appuierons sur les **réunions publiques et rencontres de quartiers** pour aborder les problématiques de tranquillité publique avec les habitants.
- Nous mettrons en place **une communication régulière** sur les sujets de prévention et de tranquillité publique pour mieux informer, faire connaître l'action de la Ville, lutter contre les incivilités.
- Nous finaliserons notre projet de **Maison dédiée à la Tranquillité de Rezé**³ (lieu d'accueil unique pour les questions qui touchent à la tranquillité publique. Voir ci-après).
- Nous travaillerons au renforcement de la qualité de la relation police- population à Rezé :
 - en favorisant des rencontres régulières, des réunions d'information ;
 - en mettant en place des outils de diagnostic de la relation police/population (mesure de la qualité de la relation police-population, définition des axes de progrès sur lesquels un travail pourrait être engagé : baromètre, enquête victimation, enquête qualité de vie...).

3

3. LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE : UNE PRIORITÉ QUI SE TRADUIT DANS UNE GOUVERNANCE CLAIRE ET AFFIRMÉE.

La question de la gouvernance est plusieurs fois abordée par les membres de la conférence citoyenne pour qui la vision de la tranquillité publique doit être partagée et portée par tous les acteurs : élus, services, citoyens, associations...

Parce que la tranquillité publique est l'affaire de toutes et tous, nous considérons que la gouvernance doit avant tout permettre de responsabiliser chacun des acteurs dans le champ de compétence qui lui est propre.

Elle doit également trouver les leviers de coopération, voire de mutualisation, entre les différents acteurs pour mieux répondre aux enjeux du territoire.

Notre stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance est définie par le présent document qui vient conforter notre projet de mandat. Sa mise en œuvre s'appuie :

➤ **sur un pilotage fort au sein de la Ville, gage d'efficacité de transversalité.**

En premier lieu, notre projet de mandat a souligné **l'importance d'appréhender les questions de tranquillité publique de manière transversale et a fait de la collégialité de sa prise de décision un axe essentiel** : Comex, Bureaux municipaux, groupes de travail thématiques, commissions extra-municipales sont autant d'outils au service de cette transversalité.

La Maire assistée de l'adjoint en charge de la Tranquillité publique, coordonnateur du pôle Tranquillité publique – Prévention – Conciliation sont garants de la définition de la politique de Tranquillité publique de la Ville et de sa mise en œuvre.

Naturellement, l'organisation administrative doit être en capacité de répondre, en miroir, à cette meilleure appréhension de la transversalité de la conception et de l'évaluation de ses politiques publiques.

La politique de Tranquillité publique sera ainsi prise en compte par l'ensemble des directions de la Ville. Un rendez-vous annuel à l'occasion de la convocation de la plénière du CLSPD permettra d'en faire une évaluation.

La direction de la tranquillité publique, en lien avec la Direction générale des services aura une fonction de pilote, garantissant la mise en œuvre et le respect des objectifs de la politique de tranquillité publique posés à travers le présent document.

21

45

³ Nom indicatif

➤ **sur un pilotage garantissant le travail partenarial indispensable**

C'est la mission en particulier du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

Créé en 2019, le CLSPD ne s'était, par le passé, réuni qu'une fois ; nous l'avons réactivé en 2020 et le rendons plus opérationnel, avec des groupes de travail réunissant la Ville et ses partenaires sur des thématiques précises.

Le CLSPD est et sera le lieu privilégié de la définition des objectifs portés ensemble par la Ville et ses partenaires, et de l'évaluation des actions menées.

Le partenariat avec la police nationale est formalisé au travers **des réunions Ville-Police** : une réunion mensuelle structure la relation Ville – police. Ce qui n'exclut pas les contacts au quotidien selon les besoins.

Les Groupes de Partenariats Opérationnels, mis en place sous l'autorité de la police, en lien avec la Ville ou d'autres partenaires si besoin, visent à résoudre un problème (enlèvement d'épaves, occupation de halls d'immeubles récurrente...).

D'autres modalités de coopération avec les services de l'État seront formalisées si nécessaire, par exemple au moyen de Groupes locaux de traitement de la délinquance (GLTD)⁴ mis en place sous l'autorité du Procureur de la République.

➤ **sur une place reconnue aux habitantes et habitants pour le suivi, l'évaluation des actions mises en place, la construction d'actions**

L'assemblée plénière du CLSPD :

Elle réunit annuellement les partenaires institutionnels et associatifs impliqués dans la sécurité et la prévention de la délinquance sur le territoire rezéen.

Des citoyens (par exemple des membres du panel issu de la conférence citoyenne, des citoyens référents issus du dispositif « participation citoyenne », des membres du conseil citoyen du quartier du Château de Rezé) pourront être associés à cette séquence afin de participer à la définition des objectifs et actions du CLSPD.

Un comité d'éthique

Composé d'habitants et des représentants d'association, il avait été mis en place en 2018 suite à la création du Centre de Supervision Urbain (CSU) pour accompagner le développement de la vidéoprotection des espaces publics.

Il ne s'est pas réuni régulièrement. Ses missions seront revues et reprises avec les citoyens qui rejoindront la plénière du CLSPD.

Des membres de la conférence citoyenne, des habitants, pourront être associés à la construction de temps forts (cf. ci-après) et à la réflexion sur l'offre de services de la Maison dédiée à la Tranquillité Publique.

➤ **sur une démarche d'évaluation.**

L'accent sera mis sur l'évaluation des actions réalisées (cf. ci-dessus le rôle du CLSPD).

La ville souhaite mettre en place sur ce mandat un observatoire de la Tranquillité publique et portera ce projet au sein du CLSPD.

L'observatoire des engagements. Promesse de campagne, mis en place cette année, composé de citoyens, il observera librement la mise en œuvre du projet de mandat sur des sujets spécifiques et en rendra compte au grand public.

⁴ Les GLTD sont des groupes partenariaux convoqués et pilotés par le Parquet. Leurs thématiques se sélectionnent en fonction de la politique pénale impulsée par le ministère de la Justice et guidées par le procureur de la République en fonction des problématiques locales. Il s'agit d'instances partenariales *ad hoc* et temporaires, visant à travailler collégalement sur un sujet précis avec une approche à la fois préventive et répressive.

LA POLITIQUE DE TRANQUILLITÉ PUBLIQUE DE LA VILLE DE REZÉ : TROIS AXES STRATÉGIQUES

1. ASSURER LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ DES HABITANTS, AMÉLIORER LES ESPACES PUBLICS ET ESPACES COMMUNS

NOS PRIORITÉS.

Bien que la lutte contre les trafics de stupéfiants, la délinquance de voie publique, la délinquance routière, tout comme, plus globalement la sécurité des biens et des personnes, relèvent en priorité de la compétence de l'État et appellent la mobilisation de moyens essentiellement régaliens (policiers et judiciaires), la Ville de Rezé souhaite, en lien avec les partenaires du CLSPD, inscrire cette priorité dans sa politique de tranquillité publique afin d'y contribuer avec détermination, à hauteur de ses compétences.

Il s'agit de répondre à la très forte attente exprimée par les habitants sur les préoccupations suivantes :

- les trafics de stupéfiants ;
- les vols et cambriolages ;
- les rodéos sauvages et les tirs de mortiers d'artifice.

Lesquelles relèvent prioritairement de la compétence de l'État.

- la délinquance de voie publique ;
- le sentiment d'insécurité constaté sur certains espaces publics ;
- le harcèlement de rue ;
- les incivilités ;
- les troubles sur les espaces publics (tapages, occupations abusives...) ;
- les troubles de voisinage.

sur lesquelles la Ville est en mesure d'agir et d'accompagner, dans le cadre de ses compétences, la police nationale.

L'inscription de ces sujets dans la politique rezéenne doit permettre :

- de reconnaître collectivement leur niveau de priorité pour les habitants et de mobiliser les moyens disponibles en conséquence en conséquence, en les adaptant selon la gravité des faits, la spécificité du quartier... ;
- d'identifier et renforcer les coopérations qu'il est possible de développer à l'appui des moyens de l'État, dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) ou par exemple des Groupes de partenariats opérationnels (GPO)⁵.

⁵ Les GPO, instaurés dans le cadre de la loi dites « Police de sécurité du quotidien », sont des instances partenariales locales pilotées par les forces de l'ordre (Police nationale ou Gendarmerie nationale). Ce sont des instances *ad hoc* et temporaires décidées et pilotées par l'échelon local (commissariat de secteur) rassemblant des acteurs pertinents au regard de la problématique de sécurité publique à traiter. De ce point de vue, dans leur méthode et leur logique ils peuvent être considérés comme l'équivalent policier des GLTD (voir ci-avant). Leur but est notamment de guider l'action des effectifs de PN sur des secteurs précis en vue de lutter contre des phénomènes délictuels identifiés (ex : GPO consacré à la lutte contre l'occupation abusive des halls sur un secteur précis).

Sont ici tout particulièrement visées les coopérations entre la police nationale et la Direction de la tranquillité publique, ainsi que les relations police-justice-bailleurs sociaux. Enfin, la Ville, en mobilisant d'autres services (prévention de la délinquance-médiation, aménagement et urbanisme, dialogue citoyen), jouera pleinement son rôle afin d'améliorer la sécurité et la tranquillité publiques, à l'appui et en complément des actions de répression.

NOS ENGAGEMENTS

- **Nous renforcerons la présence humaine des agents de la tranquillité publique sur l'espace public au sein d'un service global qui s'appuiera sur une politique de prévention et de proximité.**

Cette présence sur l'espace public est indispensable pour :

- tisser, renforcer, le lien de proximité avec les habitants ;
- mener une démarche de prévention ;
- réassurer les Rezéennes et Rezéens.

Conformément aux principes qui guident notre stratégie de Tranquillité publique, cette présence humaine recherchera un travail en proximité avec les Rezéennes et Rezéens, la confiance, la prévention étant des priorités incontournables.

Le renfort de cette présence permettra d'apporter des réponses graduées allant de la prévention, à « l'aller vers » jusqu'à la sanction quand celle-ci est nécessaire - ce, dans les limites des compétences des agents de la ville -.

Sur le mandat en cours, huit agents de la ville seront recrutés.

Quel doit-être le statut de ces agents (policiers, ASVP, médiateurs) ? Poser cette question, c'est s'interroger aussi sur leurs missions, ce qu'ils peuvent apporter à la ville, aux Rezéens et Rezéennes.

C'est aussi se demander si le recrutement de policiers municipaux doit se faire. Les membres de la conférence citoyenne n'ont pas trouvé de consensus sur cette question. Ils ont formulé leur avis en listant des arguments, pour ou contre (cf. annexe 1).

Sans pouvoir se prononcer sur la pertinence de créer ou non une police municipale les membres de la conférence citoyenne ont défini ce qui relèverait pour eux d'une mission d'îlotage⁶.

Quel que soit le statut des agents recrutés, afin de réassurer les Rezéennes et Rezéens, de conforter la sécurisation des espaces publics, ce renfort sera mis en place :

- en développant les déambulations, en particulier sur les territoires les plus fréquentés ;
- en permettant une présence plus régulière jusqu'à 20h00 et lors de certains événements le week-end ;
- en permettant des interventions ciblées et temporaires selon les besoins (sécurisation des entrées et sorties scolaires, plateaux sportifs...).

6 • Un principe d'équilibre entre prévention sanction et répression dans la vision de la Ville, traduit de façon opérationnelle dans les missions de cette entité d'îlotage ; • Un principe de fonctionnement de cette entité d'îlotage basé sur l'attention à l'Humain • Un principe de proximité avec la population et avec le tissu associatif ; • La construction démocratique des missions de cette entité d'îlotage. Cette approche implique d'intégrer des citoyens (issus de la conférence citoyenne sur la tranquillité publique, référents du dispositif « participation citoyenne », membres des Conseils de quartier...) à la rédaction et au suivi d'une convention de coordination permettant de clarifier les missions de la police nationale, des ASVP et de cette entité d'îlotage ; • La nécessité d'un îlotage / présence jour et nuit ; • Le suivi démocratique des missions de cette entité d'îlotage, par les citoyens dans le cadre d'une évaluation récurrente ; • La mise en place d'une analyse / évaluation régulière portée par un cabinet d'audit pour les contrôler ; • Une montée en puissance des effectifs en fonction des besoins et des résultats ; • Un recrutement soigné et ciblé de ces îlotiers ; • Pas d'arme, des caméras vidéo piéton

Un bilan sera réalisé chaque année et présenté lors de la plénière du CLSPD.

Les fiches de mission des agents de la Tranquillité publique seront précisées afin de garantir un recrutement adapté à la stratégie de la Ville de Rezé en matière de tranquillité publique. Objectif essentiel, le recrutement doit en effet assurer une adéquation forte entre les attentes de la Ville en matière de savoir-faire et savoir-être et le profil des agents recrutés.

Si l'attention portée au recrutement est une priorité de la Ville, la formation des agents en est une autre, essentielle. Nous développerons la formation continue (sur les pouvoirs de police du maire, la gestion des conflits, les relations avec le public, l'éthique professionnelle...) afin de mettre en œuvre nos priorités, de sécuriser les interventions des agents tant d'un point de vue juridique que pour leur protection dans l'exercice de leurs fonctions.

Quant à la police municipale, rappelons que notre engagement de campagne, devant les citoyennes et citoyens de Rezé était le suivant : « Agir contre l'insécurité » (...) en étudiant « la pertinence de la création d'une police municipale. Ce projet sera chiffré et soumis à consultation. »

Le recrutement de policiers municipaux peut permettre à la Ville de prendre en charge certaines missions qu'elle n'assure pas, ou difficilement, aujourd'hui, et contribuer à lutter contre le sentiment d'insécurité.

Mais une police municipale n'a pas les compétences de la police nationale et ne peut – compte tenu des limites de ses prérogatives – répondre seule à toutes les inquiétudes. Sa création ne peut ainsi se justifier qu'appuyée sur une compréhension claire et partagée de ce qu'elle apporterait et n'apporterait pas aux Rezéennes et Rezéens, en s'écartant des positions dogmatiques ou simplistes, dans un sens ou l'autre.

Ainsi, compte tenu de l'absence de consensus au sein de la conférence citoyenne sur ce point et conformément à notre engagement de campagne, nous consulterons les habitants sur le recrutement de policiers municipaux au moyen d'un scrutin (référendum ou consultation pour avis) qui sera organisé fin 2022.

Le projet de police municipale qui sera soumis aux Rezéennes et Rezéens respectera là aussi nos engagements de campagne - nous avons rappelé notre attachement à une politique forte de prévention – et les principes de notre stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance. Ce projet sera celui d'une police de proximité, au plus près des habitants, qui s'appuiera sur une doctrine claire et affirmée (cf. annexe 1).

La consultation des habitants sera préparée par la mise à disposition des documents de présentation nécessaires mais aussi par des temps d'échange, des réunions publiques de manière à permettre à chacun, chacune, de s'approprier les éléments du débat.

➤ **Le service de médiation sera conforté**

Son rôle, sa démarche « d'aller vers », est un complément indispensable aux missions réalisées par les autres agents de la Tranquillité publique et de la Ville présents sur l'espace public.

Cette présence sur le terrain est complétée par le rôle des éducateurs de l'Agence Départementale de la Prévention Spécialisée (ADPS)⁷.

- Le service de médiation de la Ville sera renforcé.

⁷ Le groupement d'intérêt public (GIP) de l'Agence Départementale de Prévention Spécialisée (ADPS) déploie sur les quartiers prioritaires au titre de la Politique de la Ville (QPV) des équipes d'éducateurs spécialisés. L'ADPS est un des partenaires du CLSPD de Rezé. Les objectifs de l'ADPS sont :

- Promouvoir l'insertion sociale, professionnelle et culturelle des jeunes par une action éducative individuelle et collective prenant en compte leur environnement familial et les spécificités de chaque territoire d'intervention.
- Favoriser et soutenir l'expression individuelle et collective des habitants dans une perspective citoyenne et émancipatrice.
- Assurer une fonction de veille et d'alerte éducatives et sociales par l'observation et l'analyse des problématiques que l'action de prévention spécialisée révèle.

- Le local des médiateurs sur la place François Mitterrand sera maintenu. Le partenariat en place avec les bailleurs sociaux confirmé.
- La visibilité des médiateurs sera accentuée (tenues professionnelles) et leur présence sur d'autres quartiers que celui du Château de Rezé développée.
- La Ville confortera (cf. axe 3 et gouvernance) la coordination des interventions sur les situations de troubles de la tranquillité publique causées par des personnes en errance et/ou en situation de fragilité psychologique.
- La coordination des actions de médiation, « d'aller vers » réalisées par les agents de la Ville et de ses partenaires (l'ADPS) est une priorité portée par la Ville.
Ce travail est assuré concomitamment par les directions Éducation Jeunesse, Solidarités et Tranquillité Publique dont les expertises croisées permettent d'éclairer chaque situation et de rechercher des solutions conciliant la fin des troubles causés et l'accès des personnes aux droits et aux soins.
- La Ville entamera une réflexion pour consolider la formation, la professionnalisation des agents afin de conforter son action (médiation sociale, partenariat avec les établissements scolaires, appui aux projets d'insertion économique mis en place sur le territoire...).
- La Ville développera une formation des agents axée sur une montée en compétence sur les grands enjeux de société : violences faites aux femmes, maltraitance infantile, lien police-population, éthique et responsabilité (objectif : donner aux agents de la Ville des clés de compréhension des phénomènes sociétaux actuels en vue de les outiller pour faire de la prévention).

➤ **Nous renforcerons les moyens d'information des Rezéennes et Rezéens afin de prévenir les incivilités, développer les bonnes pratiques, renforcer la prévention :**

- par une communication régulière sur le rôle de la Ville et la prévention des incivilités et troubles à l'ordre public (site de la Ville, flyers, campagne de communication, Rezé mensuel...)
- en créant des outils permettant une meilleure information des citoyens sur les règles et les sanctions encourues en matière de tapage, de dépôts sauvages, de stationnement, de circulation... tant sur site (signalétique) que via des supports de sensibilisation (flyers...).
- en développant la communication grand public via un **guide de la tranquillité publique** sur les ressources existantes en matière de trouble de voisinage (état de la réglementation, dispositifs de médiation, de conciliation, huissiers de justice, ...),
- en nous appuyant sur la Maison dédiée à la Tranquillité publique de Rezé (cf. ci-après).

➤ **Nous mobiliserons nos partenaires.**

- Si la consultation citoyenne débouche sur la création d'une police municipale, nous formaliserons la convention de coordination Police Nationale- Police Municipale dans le sens d'une complémentarité des interventions, respectueuse des champs de compétence respectifs et de la doctrine de la police municipale rezéenne.
- Nous nous appuierons sur la Police Métropolitaine des Transports en Commun⁸ pour mieux articuler les coopérations nécessaires à la sécurisation des transports en commun ainsi que des espaces publics aux abords des stations et arrêts de bus. Nous porterons cet enjeu au sein du groupe de travail correspondant du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la délinquance (CISPD).
- Nous poursuivrons l'aménagement des espaces publics pour lutter contre les incivilités, occupations abusives et faits de délinquance, en mobilisant notamment l'expertise des référents sûreté de la police nationale.

⁸ La Police Métropolitaine des Transports en Commun (PMTC) est comme son nom l'indique une police municipale intercommunale dont la vocation est la sécurisation des transports en communs, qu'il s'agisse des véhicules ou des stations qu'ils desservent. Placée sous l'autorité de la direction générale sécurité & tranquillité publique (mutualisée Ville de Nantes-Nantes Métropole), elle agit par délégation des pouvoirs de police des maires des communes sur lesquelles elle intervient

- Nous favoriserons l'occupation positive de l'espace public en encourageant les projets municipaux et associatifs hors les murs, en soutenant et en accompagnant les initiatives des habitants. La Ville de Rezé soutient traditionnellement ces projets dans un objectif d'animation sociale des quartiers, de solidarité et de convivialité⁹ ; les bailleurs et les services de police peuvent également contribuer à de telles actions, dont le développement sera recherché.
- Nous poursuivrons les partenariats autour de l'enjeu de communiquer et de faire de la prévention auprès des jeunes sur les consommations à risque et sur les violences sexistes et sexuelles (harcèlement de rue, et notion de consentement notamment).

➤ **Nous favoriserons la prise en compte de la tranquillité publique dans l'aménagement**

Nous conserverons une utilisation mesurée et optimisée de la vidéoprotection.

L'efficacité de la vidéoprotection des espaces publics pour la prévention de la délinquance reste difficile à établir. Son développement doit être maîtrisé en raison des atteintes possibles à la vie privée, des dérives potentielles d'une société de surveillance.

- Les échanges avec Nantes Métropole, gestionnaire du centre de supervision urbain auquel sont rattachées 12 caméras présentes sur le territoire rezéen installées entre 2018 et 2020 et la police nationale seront renforcés afin de mieux en mesurer l'efficacité : opérations menées, nombre d'extractions, suivi des enquêtes judiciaires...
Cette priorité sera portée par la Ville de Rezé au sein du CISPD.
- Le comité d'éthique prévu pour l'évaluation du dispositif sera revu et rattaché au CLSPD.
- Compte tenu des limites, du coût de ces dispositifs, les seules installations de surveillance des espaces publics complémentaires envisageables concerneront les espaces publics les plus fréquentés : zones intermodales, grands axes de circulation par exemple.
- La vidéoprotection des bâtiments (sans surveillance de l'espace public) a en revanche fait la preuve de son efficacité. La Ville poursuivra sa politique de protection de son patrimoine par de nouveaux équipements.

62

63

La fabrique de la ville doit concourir au bien être, à la Tranquillité publique.

La volonté de la municipalité de faire de Rezé une Ville nature où il fait bon vivre concourt également à prévenir la dégradation d'espaces publics et à éviter les tensions entre riverains.

Les actions de la municipalité portent sur l'amélioration des ambiances urbaines, le soin accordé aux espaces publics, l'accompagnement d'une densification raisonnée, la valorisation d'une circulation apaisée et le soutien à l'animation des quartiers. Autant d'éléments qui contribuent à un sentiment de bien-être, de tranquillité.

Par l'amélioration des ambiances urbaines.

- La Ville a engagé en 2021 avec des chercheurs de l'Université Gustave-Eiffel un dispositif participatif afin de constituer une carte de bruit de Rezé. Il s'agira de réfléchir avec les citoyens volontaires et les chercheurs aux mesures qui peuvent être adoptées pour une meilleure prise en compte du bruit dans les aménagements.
- Dans le cadre des différentes modifications du PLUM (tous les 2 ans environ), la Ville souhaite valoriser la protection d'éléments patrimoniaux et paysagers (petit patrimoine, espaces boisés, arbres remarquables), afin d'accompagner la préservation de l'identité des quartiers et des paysages.

Par une attention portée à la qualité des espaces publics :

- Les éléments végétalisés contribuent à cette qualité. Des projets paysagers sont envisagés dans différents interstices de la ville (espaces délaissés), bois et parcs.
- La Ville accompagne des initiatives habitantes de jardinage sur des espaces publics.

⁹ Programme d'équipements sportifs hors les murs, animations portées par la Ville, etc.

- Propreté : la Ville organise mensuellement des opérations citoyennes de collecte de déchets par quartier et fait le relais d'autres structures organisatrices (CSC, associations). Elle met à disposition des pinces à déchets pour toutes celles et ceux qui souhaitent développer ces initiatives dans leur quartier. Elle poursuivra ses efforts avec la Métropole et les autres partenaires -notamment les bailleurs - pour assurer la propreté des espaces publics.

57

Par une densification raisonnée

La qualité de la ville est un élément important du sentiment de sécurité.

- Au-delà des volets réglementaires incontournables liés à l'aménagement urbain (PLUM), la Ville s'appuie sur un protocole urbain, paysager et environnemental particulièrement ambitieux et une charte de l'habitat soucieuse du droit au logement, de qualité de vie et de cohésion sociale. Elle est particulièrement vigilante sur l'orientation et le suivi de rez-de-chaussée actifs dans les différents projets immobiliers.
- Rezé est une ville solidaire et accueillante, ayant vocation à permettre à chacun de se loger, quels que soient ses revenus¹⁰. C'est donc aussi une ville en mouvement qui doit savoir trouver l'équilibre entre les conditions d'accueil de nouveaux habitants et la préservation d'un cadre de vie apaisé, compris par les riverains. Plus qu'un concept, l'urbanisme négocié est une réalité concrète à Rezé.

52

53

55

Par une valorisation des modes de circulation doux.

- La Ville s'engage sur différents dispositifs pour apaiser la circulation et privilégier les modes doux (Ville à 30, trottoirs, développement des venelles, etc.), en faisant notamment appel à l'expertise habitante (Commission citoyenne des mobilités)
- La Ville étudiera la possibilité de porter au sein de la Métropole un projet de parcours piétonniers sécurisés, à partir notamment des principaux arrêts de transports en commun, des écoles et lieux de détente afin d'assurer une desserte de premier niveau des différents quartiers. Ce projet devra s'articuler avec les impératifs de la transition écologique : trames brunes, recours à des éclairages peu consommateurs et/ou avec détection de présence. Le retour d'expérience en termes de tranquillité publique des communes ayant diminué l'éclairage sera recherché.
 - Des habitants pourront être associés à ce travail, par exemple dans le cadre de la commission citoyenne mobilités.¹¹

58

59

60

61

Par un soutien à l'animation des quartiers

- La Ville souhaite développer des lieux de proximité dans l'ensemble des quartiers, afin de soutenir les sociabilités et l'entraide. Elle engage un programme de sport hors les murs. Les services Culture et la Maison du développement durable s'orientent vers une multiplication de leurs actions hors les murs. Cette occupation de l'espace public permet de renforcer le sentiment de sécurité.
- La Ville s'engage sur la rénovation ou la création d'équipements sportifs extérieurs permettant notamment de réinvestir l'espace public. Un plan pluriannuel d'investissement est validé dans ce sens à hauteur de 600KE. L'avis des Rezéennes et Rezéens ainsi que des associations et clubs sportifs est sollicité dans le cadre de concertations pour notamment la réhabilitation du city stade du square Rolland sur le quartier du Château, mais aussi le développement d'équipements à l'échelle de la ville.

12

13

54

56

¹¹ Consacrée à la thématique des déplacements au sens large – mobilités douces (à pied, à vélo), voirie, aménagements liés à la ville à 30, stationnement, transports collectifs, la nouvelle instance, qui rassemble 30 citoyens, s'est réunie pour la première fois le 16 mars. Cette commission citoyenne enrichira par ses contributions la décision publique sur le développement des mobilités durables à Rezé.

2. AMÉLIORER L'ACCUEIL ET LE PARCOURS DES HABITANTS ET DES VICTIMES, PARTICULIÈREMENT DE VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS.

L'accueil et l'accompagnement des victimes est un enjeu majeur.

NOS ENGAGEMENTS

➤ Assurer un accueil de qualité

La qualité de l'accueil est déterminante dans la prise en compte des victimes.

La Ville restera attentive dans le cadre de ses relations partenariales avec la police nationale aux remontées des habitants sur la qualité de l'accueil au commissariat de Rezé.

La qualité de l'accueil assuré par la Ville elle-même est une priorité. C'est l'une des raisons du projet de création d'une Maison dédiée à la Tranquillité publique rezéenne. Il s'agira de permettre un accueil :

- dans un lieu dédié
- par des agents formés à l'accueil des victimes
- garantissant la confidentialité nécessaire
- apportant des réponses de premier niveau.

Cet accueil réorganisé prendra sa place dans le projet de rénovation de la relation services / usagers développé par la Ville.

Un numéro de téléphone dédié à la Tranquillité publique sera créé et largement diffusé.

➤ Mieux accompagner

L'accompagnement des victimes est primordial.

Lors du dépôt de plainte, les services de la police nationale proposent un accompagnement psychologique.

Des associations interviennent régulièrement dans l'accompagnement des victimes, notamment en lien avec la Maison de la Justice et du Droit (MJD)

La Maison de la Justice et du droit de Rezé (MJD)

Elle est un lieu ouvert au public pour des prestations gratuites. Elle offre une information juridique de premier niveau par un personnel judiciaire formé et des associations partenaires du Tribunal de Nantes.

Elle est un lieu privilégié pour le règlement rapide et précoce des litiges privés (droit de la famille, conflits de voisinage, litiges employeur/banque/assurances...) et la mise en œuvre d'actions judiciaires au plus près des personnes dans le domaine de la petite délinquance.

La Maison de la justice et du droit est contactée par plus de 5 000 usagers tous les ans.

Elle est pilotée par le Ministère de la Justice, Nantes Métropole et les 24 communes qui la composent et bénéficie d'un soutien de la Ville avec la mise à disposition d'un équipement et d'un agent communal, en appui d'une greffière et d'associations partenaires (avocats, huissiers, notaires, ADIL, CIDFF, Crésus, France victimes...)

La MJD existe depuis 2003. Elle traduit la présence effective de la Justice dans la ville et renforce les contacts avec la population et les responsables locaux.

18

19

41

Cet accueil des Rezéennes et Rezéens doit être amélioré. Des habitants peuvent être traumatisés par des événements sans être nécessairement des victimes directes. Ils doivent recevoir une proposition d'accompagnement.

Le projet de la **Maison dédiée à la tranquillité Publique de Rezé** intégrera la possibilité d'accueillir des associations œuvrant au soutien des victimes, de mettre en place des actions nouvelles. Ceci se fera en lien avec ce qui existe déjà sur la ville notamment à la Maison de la Justice et du Droit (MJD).

La Maison dédiée à la Tranquillité publique de Rezé

Sa vocation est de mettre à la disposition des Rezéennes et Rezéens un espace unique, facilement accessible, dédié aux questions de tranquillité, de réglementation et d'occupation de l'espace public.

Il s'agit de répondre à l'enjeu de la cohésion sociale et du vivre ensemble en renforçant les actions de proximité et en améliorant les réponses apportées aux habitantes et habitants par :

- un traitement des signalements plus personnalisé et réactif ;
- l'aménagement d'un accueil physique permettant une écoute des usagers dans les meilleures conditions (création d'espaces de confidentialité)
- un accueil téléphonique unique et identifié
- le développement des démarches en ligne pour faciliter la saisine de la Ville sur les questions de Tranquillité publique
- l'amélioration de l'information des Rezéennes et Rezéens grâce à un espace réservé sur le site web de la Ville et la mise à disposition de ressources documentaires
- la mise en place de permanences de conseils et d'orientation (droit, soutien et accompagnement des victimes).

La Maison dédiée à la Tranquillité publique de Rezé sera située dans le bâtiment municipal situé place Robert Plissonneau. Son ouverture est prévue au cours du mandat.

46

49

51

➤ Prévenir les violences sexuelles et sexistes, intrafamiliales et accompagner les victimes

La ville de Rezé est, comme l'ensemble du territoire national, concernée par la problématique des violences sexistes et sexuelles, laquelle nécessite une forte mobilisation de la part de l'ensemble des acteurs.

La hausse des faits enregistrés par les services de police doit plus que jamais mobiliser et donner lieu au déploiement de politiques publiques plus offensives, tant en matière d'accueil et d'accompagnement des victimes, que de sensibilisation du grand public et de l'ensemble des professionnels susceptibles, à un moment ou à un autre du parcours des victimes, de jouer un rôle déterminant.

De la même manière, les démarches de renforcement de l'accès au droit doivent perdurer, afin que cet enjeu de connaissance de ses droits et des moyens de les faire respecter, soit une réalité pour toutes et tous. Cette démarche doit prendre en compte les différentes échelles territoriales, ainsi que l'ensemble des sujets juridiques nécessaires à l'inscription de chacun dans la ville et dans sa citoyenneté.

C'est pourquoi la Ville réaffirme les engagements suivants, afin d'agir à la fois en direction du grand public mais aussi des professionnels de terrain confrontés à ces problématiques de violences faites aux femmes et de difficultés d'accès aux droits rencontrés par de nombreux Rezéens et Rezéennes :

19

20

- Nous renforcerons la qualité et la lisibilité des dispositifs d'accueil et nous faciliterons le parcours des victimes de violences sexistes et sexuelles (travail en partenariat avec la police et les associations, projet de la Maison dédiée à la Tranquillité publique de Rezé...) Nous soutiendrons les victimes d'infractions pénales et favoriserons l'accès au droit en nous appuyant sur les institutions locales (Citad'elles notamment).
- Nous soutiendrons les professionnels dans l'accueil et l'accompagnement des victimes (subventions aux associations œuvrant en ce sens)
- Nous favoriserons la coordination des dispositifs rezéens en direction des femmes victimes de violences sexistes et sexuelles. Il s'agit d'une priorité prise en compte au sein du CLSPD.
- Nous favoriserons la promotion d'une culture commune de cette problématique et de ses enjeux localement par :
 - La conduite ou le soutien à des démarches d'observation permettant d'améliorer la connaissance des phénomènes relevant de violences sexistes et sexuelles à Rezé (violences intrafamiliales, harcèlement de rue, prostitution ...) à l'image de la démarche engagée dans le cadre de la ZAC Château via le travail de l'association Women hability. La ville se rapprochera dans ce but de l'observatoire du conseil départemental.
 - Le soutien à l'élaboration de supports de communication/ sensibilisation à destination des professionnels et du grand public, par exemple, un guide ressources à destination des professionnels non spécialisés donnant des clés d'appréhension d'une situation de violence conjugale, des conseils pour l'accueil et l'écoute des victimes (expliquer le cadre légal en la matière, les différentes mesures de protection auxquelles peuvent aspirer les victimes, ainsi que les contacts des acteurs ressources du territoire)
 - La mise en place de sessions régulières de sensibilisation interprofessionnelles sur le territoire. La Ville de Rezé s'engage elle-même à former ses agents présents sur l'espace public, à mieux appréhender les notions de harcèlement de rue afin de mieux repérer ces situations, d'en soutenir et réassurer les victimes, et d'en réprimer les auteurs.
- Nous associerons des personnes concernées à la définition des politiques publiques.
- Nous favoriserons l'accès au droit pour les publics vulnérables.

➤ Lutter contre les discriminations et soutenir les personnes les plus vulnérables

La lutte contre l'ensemble des discriminations et la lutte contre la précarité demeurent des enjeux majeurs afin de lutter contre les inégalités, de rendre chaque personne actrice de son parcours notamment pour permettre l'exercice de sa citoyenneté et de son intégration dans la cité.

L'accès aux droits et le soutien des personnes en vulnérabilité sont des axes forts de la politique des solidarités de la Ville, en prenant en compte les différentes formes de vulnérabilité (précarité économique, habitat précaire, vieillissement, handicap...). La Ville met en œuvre des actions qui visent à accompagner les personnes à un moment de leur parcours dans leur accès aux droits, au logement, à la santé...

Au-delà de son champ de compétence en matière d'action sociale, la Ville met en place des aides en matière de soutien budgétaire, d'aide au logement ; propose des solutions de mise à l'abri et d'accompagnement des personnes pour leur insertion vers le logement et/ou l'insertion professionnelle.

De plus, depuis février 2022, la Maison des services est ouverte au cœur du quartier Château afin d'accompagner chaque habitant dans l'accès aux droits essentiels.

L'analyse des besoins sociaux des habitants de Rezé montre le besoin de renforcer l'action partenariale pour éviter de creuser les inégalités entre les différents quartiers de la ville, mais également entre différents publics pouvant être fragilisés du fait de leur situation (ex : familles monoparentales).

La Ville travaille en partenariat et apporte son soutien à plusieurs associations qui œuvrent dans le champ des solidarités et de l'aide et l'accompagnement aux personnes.

- Ces priorités sont également abordées dans le cadre des groupes de travail du CLSPD :
Parmi les priorités de l'axe 3 du CLSPD :
 - la prévention à destination des personnes âgées : risques liés à l'isolement, au démarchage abusif, à l'abus de faiblesse, aux agressions, etc.
 - la prévention à destination des personnes souffrant de troubles psychiatriques (en tant qu'auteur potentiel ou en tant que victime potentielle)
 - la prévention pour les personnes en situation de handicap : sensibilisation du public à la différence.

L'organisation d'un forum dédié aux solidarités – comme celle d'assises de la Tranquillité publique – ne permettrait en tant que tels de garantir que les publics les plus concernés soient touchés. Cependant nous nous engageons à développer des actions pour lutter contre les discriminations et/ou faciliter l'accès aux droits, par exemple :

- en déployant des actions autour de la lutte contre les discriminations et les préjugés afin de permettre à chacun et chacune de mieux se connaître dans ses diversités et richesses ;
- en engageant un échange avec nos associations partenaires pour identifier et valoriser les actions qu'elles mènent sur la lutte contre les discriminations et le vivre ensemble (étudier par exemple l'organisation d'une séquence possible en marge du forum des associations sous la forme par exemple de mini conférences, de tables rondes) ;
- en organisant un temps fort en lien avec le déploiement du projet de maison dédiée à la tranquillité publique. Son lancement sera l'occasion de communiquer sur l'ensemble des actions menées par la Ville et d'organiser un temps d'échange (table ronde, débat, intervention d'un expert autour d'une thématique).
- en associant des membres de la conférence citoyenne à la préparation de certaines de ces séquences

48

8

11

1

3. AGIR EN DIRECTION DES MINEURS, RENFORCER LA PRÉVENTION AUPRÈS DES JEUNES ET AGIR AUX CÔTÉS DES PARENTS

La prévention auprès des jeunes dès le plus jeune âge et un travail avec les parents doivent être engagés en priorité.

Compte tenu :

- de la part importante des faits de délinquance attribués aux mineurs,
- du fait que les jeunes peuvent être touchés de bonne heure par des faits de violence, bagarres, harcèlement avec un rôle catalyseur des réseaux sociaux pointé par l'ensemble des professionnels (médiateurs, enseignants, animateurs du secteur socio-culturel et périscolaire, ...);
- de la nécessité de prévenir les conduites à risques.

Il est nécessaire de :

- Renforcer et coordonner la stratégie de prévention auprès de tous les jeunes (prévention primaire).
- Renforcer l'égalité des chances et favoriser l'acquisition des compétences psycho-sociales.
- Renforcer la cohérence des interventions socio-éducatives auprès des jeunes en fragilité (prévention secondaire).
- Soutenir la parentalité et associer les parents aux actions de prévention mises en œuvre.

Les engagements de la Ville de Rezé :

- **Nous soutiendrons, favoriserons, la mise en place d'actions de prévention.**

Il s'agit notamment :

- de prévenir des conduites à risques, de la violence et du harcèlement scolaire, des dangers liés à l'usage des réseaux sociaux ;
- de promouvoir l'égalité hommes/femmes, de lutter contre les discriminations ;
- de déconstruire les représentations positives des trafics ;
- de promouvoir les valeurs citoyennes, d'engagement ;
- de permettre des actions de rapprochement jeunes-police.

16

Nous favoriserons dans ce même objectif de prévention :

- le partage d'expérience, les témoignages de parcours de sortie de délinquance, d'engagement citoyen valorisé, et de parcours d'insertion professionnelle réussis.

17

Les actions mises en place :

- s'adresseront prioritairement aux jeunes eux-mêmes ;
- mais pourront aussi viser à former les professionnels en lien avec les jeunes.

- **Nous développerons les interventions de prévention en milieu scolaire** menées par l'équipe du service jeunesse et citoyenneté et le service médiation.
- **Nous soutiendrons et renforcerons les dispositifs permettant une présence sociale en proximité** (médiation, animation sociale, présence des agents sur les traversées), dans et aux abords des écoles, propices à l'objectivation des situations de tensions, et capable d'assurer une écoute et une intervention par le dialogue.
- **Nous poursuivrons l'action d'animation sociale** menée par les équipes municipales sur les différents quartiers notamment en lien avec les Centres socio-culturels, visant à aller vers les jeunes sur leurs lieux de vie, à favoriser l'émergence de projets individuels ou collectifs, et à accompagner les jeunes ayant moins d'opportunités.

4

9

Cela devant conduire à conforter le maillage territorial des actions de prévention portées par la Ville.

- **Nous réactivons un plan de prévention contre les violences faites aux mineurs**, incluant l'ensemble des directions municipales concernées, avec la mise en place d'une procédure d'alerte commune, le développement d'une culture professionnelle affirmée autour des enjeux de la protection de l'enfance, la structuration des circuits de décision pour mieux protéger les mineurs dont les situations sont connues des services municipaux.

Le plan de protection des mineurs

Dans le cadre de son projet éducatif de territoire, la Ville de Rezé accorde une importance toute particulière à la question de la protection des mineurs et de la lutte contre les violences physiques, sexuelles ou psychologiques qu'ils peuvent subir.

Un travail spécifique est mené par ses directions municipales pour :

- mieux repérer les situations préoccupantes de mineurs,
- mieux y répondre, par des procédures de décision clarifiées, connues et partagées,
- former les professionnels au repérage des violences subies par les enfants,
- favoriser le partage collectif autour de situations individuelles pour apporter les meilleures réponses possibles, notamment en lien avec les services départementaux.

Au-delà de ce travail interne, la Ville souhaite également développer son action de prévention et de sensibilisation, par le biais d'interventions menées par les services municipaux ou en lien avec des partenaires extérieurs.

Ainsi, les actions de prévention menées par les services jeunesse et médiation en direction des adolescents et des jeunes, au sein des collèges, lycées et hors les murs prennent toute leur place dans ce projet. Le soutien au Point écoute jeunes, qui accueille gratuitement les 12/25 ans et propose une écoute psychologique, a été pérennisé par une convention renouvelée avec l'École des parents et des éducateurs, pour permettre aux jeunes de disposer d'un lieu d'écoute et d'expression.

Le plan de protection des mineurs prévoit également un travail spécifique avec les associations et clubs sportifs pour lutter contre toutes les formes de violence et concourir à une préoccupation partagée par l'ensemble des acteurs du monde éducatif.

- **Nous développerons des propositions visant à soutenir la parentalité** face au risque de délinquance dans le cadre du Conseil des droits et devoirs des familles. Groupes de parole sur un sujet spécifique, conférences, témoignages, ... seront proposés, en présence de partenaires ressources. Outre l'orientation par les partenaires de la Ville travaillant déjà en lien avec les familles (Centres sociaux, CAF, PRE, CDAS, PJJ, ...), la communication vers les familles intéressées sera également recherchée par la mobilisation en réseau, de parents désireux de s'impliquer dans des actions de prévention.

Les engagements partenariaux.

Nous souhaitons :

- **Soutenir des actions de prévention envers les jeunes** (cf. ci-dessus).
- **Maintenir et développer le dispositif de médiation à l'école** cofinancé par l'État, la Ville et le Département. *Mis en place depuis l'automne 2021 au sein du Collège Allende et en lien avec les deux écoles du quartier (Pauline-Roland et Château Sud), ce dispositif, porté par l'association Optima, permet de soutenir les équipes éducatives dans la gestion de conflits entre élèves survenant dans ou aux abords des établissements, de renforcer le lien avec les familles, de mener des actions de prévention/sensibilisation avec les enfants et les jeunes, et d'améliorer l'articulation avec les acteurs locaux. Il peut également permettre de développer une dynamique de médiation entre pairs.*
- **Expérimenter dans le cadre d'un partenariat Ville-Éducation Nationale** l'intégration d'actions de prévention de la délinquance dans un collège et ses écoles primaires de rattachement selon une logique de parcours citoyen permettant, d'un cycle à l'autre, au bénéfice des mêmes élèves, une continuité et une complémentarité plus structurantes des interventions.
- **Instaurer un Conseil des Droits et Devoirs des Familles (CDDF).** Sa réunion à l'initiative de la Maire pourra notamment permettre de réunir les partenaires concernés pour intervenir quand une situation particulière de délinquance d'un mineur est portée à sa connaissance. Le CDDF permet d'apporter des réponses graduées face à l'entrée d'un jeune dans un parcours délinquant, permettant à la Ville de remplir sa mission de prévention de la délinquance.

Ses objectifs :

- Soutenir les parents, lutter contre l'absentéisme scolaire, intervenir en amont pour empêcher les situations préoccupantes ;
 - conseiller, aider et accompagner ;
 - offrir une instance de dialogue et d'assistance aux familles
- **Développer les partenariats avec la Justice**, afin de permettre des réponses de premier niveau rapide auprès des mineurs exposés à la délinquance. Nous souhaitons :
 - Développer le rappel à l'ordre municipal auprès des mineurs en partenariat avec le Parquet.

15

25

29

28

Ce rappel doit intervenir pour des faits ne donnant pas lieu à poursuite judiciaire mais suffisamment préoccupants pour justifier une telle convocation de l'enfant et de ses responsables légaux par le Maire. Selon les situations, ce rappel à l'ordre permet :

- de rappeler les responsabilités parentales ;
 - d'informer sur les sanctions encourues par les mineurs, et d'orienter l'enfant et sa famille vers les ressources du territoire susceptibles d'avoir un effet positif sur la situation.
- Faire vivre le partenariat signé avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) en vue notamment de permettre l'accueil des jeunes en travail d'intérêt général (TIG) au sein de la collectivité
 - de disposer d'un partage d'information de la part de la PJJ.

NB : ces rappels à l'ordre municipaux se font aussi, sans la présence de la justice, en concertation avec les bailleurs quand cela est nécessaire.

- **Engager un dialogue avec les acteurs associatifs qui s'adressent aux plus jeunes** afin de valoriser dans les conventions établies un partenariat reposant sur des valeurs partagées : appui aux jeunes, égalité, action éducative émancipatrice, engagement citoyen, respect des valeurs de la République.

Le pilotage de la politique de prévention.

- Nous veillerons par un travail en partenariat à la cohérence des interventions proposées, tout particulièrement en milieu scolaire.
- Pour permettre l'évaluation et l'évolution de sa politique de prévention, La Ville fait une priorité de la connaissance partagée – entre services, professionnels, et avec ses partenaires institutionnels et thématiques – des diagnostics et des actions de prévention mises en place afin de permettre l'évaluation,
 - tant pour les actions de prévention collectives,
 - que pour le suivi des situations individuelles préoccupantes.
- Les services de la Ville travaillent en transversalité pour garantir la cohérence de son action

Les instances partenariales CDDF, CLSPD notamment sont valorisées.

L'axe 1 de la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD) : la prévention de la délinquance chez les jeunes (mineurs / jeunes majeurs)

La prévention de la délinquance des mineurs est une priorité de la politique rezéenne de tranquillité publique. Du fait de la multiplicité des acteurs intervenant sur ce type de public, l'intégration de cette thématique parmi les priorités du CLSPD est une évidence partagée par les partenaires.

Dès la création du CLSPD en 2019, le premier axe de travail concernait déjà la délinquance des mineurs. En 2021, par souci de cohérence avec d'autres politiques municipales (au premier rang desquelles le PEDT) l'axe est légèrement modifié pour étendre son action aux jeunes (mineurs et jeunes majeurs).

Le Bureau municipal du 21/03/22 a permis de valider le principe des groupes de travail sur les axes 1 & 3 de la STSPD. Les pistes de travail qui seront proposées aux partenaires sélectionnés sont :

- développement des actions de prévention de la délinquance en milieu scolaire ;
- création d'un Conseil des Droits et Devoirs des Familles (CDDF) ;
- accueil des jeunes en situation d'exclusion ou sous-main de justice (stages, TIG, etc.).

Ces pistes seront à valider par les partenaires, qui seront également libres de proposer d'autres actions. A l'instar des autres axes, les actions retenues seront formalisées sous forme de fiches-actions (identifiant un pilote, des objectifs, des partenaires, des délais, des moyens, etc.).

Le projet éducatif territorial (PEDT) structure la politique éducative de la ville.

« Grandir et vivre ensemble à Rezé » : le projet éducatif de territoire

En juin 2021, la Ville de Rezé a renouvelé son projet éducatif de territoire pour une durée de trois ans ; ce projet éducatif est essentiel pour structurer la politique éducative sur l'ensemble de la tranche d'âge 0/25 ans ainsi que les liens aux acteurs du territoire et aux partenaires institutionnels.

Ce projet, qui a pour but de favoriser les transitions démocratique, écologique, numérique et sociale, a été construit autour de trois grandes finalités, qui vont guider l'ensemble des actions, de la petite enfance à l'accompagnement des jeunes vers l'âge adulte :

- **L'équité** : améliorer la justice sociale et l'équité territoriale pour le bien-être des enfants et des jeunes,
- **La citoyenneté** : permettre aux enfants de vivre au cœur de la cité et développer une citoyenneté active,
- **La continuité éducative** : bâtir une continuité tout au long du parcours des enfants et des jeunes, et sur le territoire, en renforçant notamment les actions passerelles et la coopération entre les différents acteurs éducatifs.

Pour alimenter davantage ce projet, et mesurer les attentes des habitants, une concertation a été menée dans le cadre de la démarche « Grandir et vivre ensemble à Rezé » : une enquête et plusieurs ateliers ont été réalisés de juin à décembre 2021. Tous les éléments recueillis auprès des familles, des enfants et des jeunes permettent aujourd'hui d'affiner le projet éducatif de territoire pour être au plus près des attentes, autour des 10 volontés partagées suivantes, qui se déclineront en plan d'actions.

Chantier 1 - On veut que... les tout-petits puissent être gardés dans de bonnes conditions

Chantier 2 - On veut que... les jeunes enfants puissent bénéficier d'une offre d'ouverture culturelle

Chantier 3 - On veut ... des temps périscolaires de qualité avec des équipes au complet qui ont les moyens de travailler, et une offre de restauration collective qualitative

Chantier 4- On veut que... les enfants et les jeunes puissent être aidés dans leur scolarité

Chantier 5 - On veut que...les enfants puissent être autonomes pour se rendre à l'école et à leurs activités en toute sécurité à pied ou à vélo

Chantier 6 - On veut que...les enfants soient en sécurité dans leurs quartiers, avec des abords d'école propres et apaisés

Chantier 7 - On veut que...les enfants et les jeunes puissent avoir un vrai lien à la nature

Chantier 8 - On veut que... Rezé soit un terrain de jeux pour les enfants et les jeunes

Chantier 9 - On veut que... les ados et les jeunes adultes aient des espaces pour s'exprimer, qu'ils aient des lieux pour se retrouver et se poser, et qu'une attention toute particulière soit portée aux jeunes les plus fragilisés par les crises sanitaires, économiques et sociales.

Chantier 10 - On veut que...les parents soient bien informés, qu'ils se sentent écoutés et soutenus

14

16

ANNEXES

ANNEXE 1 : La question de la police municipale.

Les arguments « pour et contre » de la conférence citoyenne sur la police municipale	
<p style="text-align: center;">POUR</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Les prérogatives des ASVP sont insuffisantes➤ Une Police municipale peut apporter une réponse graduée➤ La Police municipale de par ses prérogatives et missions est la meilleure option pour l'entité d'ilotage qui fait défaut à Rezé➤ Une Police municipale permettrait au Maire de reprendre en main les problématiques de tranquillité publique : capacité à faire appliquer les arrêtés municipaux	<p style="text-align: center;">CONTRE</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Il existe une réelle défiance d'une partie de la population à l'égard de la police (...)➤ Certains travailleurs de l'institution « police » adhèrent à des principes autoritaristes rendant difficile un recrutement en accord avec les valeurs de la ville (...)➤ Les expertises mobilisées (...) montrent l'incapacité d'une police municipale à apporter des réponses au trafic de stupéfiants et aux cambriolages (...)➤ Assurer la Tranquillité publique est un processus de long terme (...)

La doctrine d'une police municipale

La doctrine transpose la vision politique au niveau des modes d'action.

La doctrine n'est pas un code de conduite / déontologie.

La doctrine n'est pas un règlement d'emploi (du service).

Elle permet aux agents de savoir ce qu'on attend d'eux.

Elle informe le public sur les principes et modes d'action.

Quelles bases pour la doctrine d'une éventuelle police municipale rezéenne ?

Nota Bene : Il s'agit ci-dessous d'un extrait d'un document de travail qui sera soumis à concertation.

La police municipale rezéenne est une police de proximité qui intervient au plus près des habitants. Une police municipale qui connaît les habitants et que les habitants reconnaissent.

Une police municipale qui assure une présence rassurante et dissuasive sur l'espace public.

Les policières et les policiers municipaux patrouillent pour sécuriser et apaiser les quartiers et veiller au partage de l'espace public. Ils assurent le respect des arrêtés du maire.

La police municipale a trois missions principales :

- **La prévention** : la police municipale rezéenne est une police de la prévention, du dialogue et de la médiation, au plus proche de la population et notamment des jeunes et personnes vulnérables.
- **La sécurisation** : la police municipale assure une présence visible et rassurante dans l'espace public, en particulier aux horaires et lieux où l'insécurité est plus sensible (soirs, week-ends, etc.).
- **La sanction** : la police municipale poursuit sa lutte contre toutes les incivilités (dépôts sauvages, nuisances sonores, conduite dangereuse, stationnement sauvage...). Elle sanctionne le non-respect des règles quand cela est nécessaire.

La police municipale rezéenne est une police de proximité ; ce n'est pas une police d'intervention urgente. Elle est intégrée au service de proximité de la direction de la Tranquillité publique. Elle intervient en complémentarité de la police nationale.

Les interventions des policières et policiers municipaux s'articulent avec celles des médiateurs, Agents de Surveillances de la Voie Publique et de l'ensemble des agents de la Ville présents sur l'espace public selon la nature des missions et des compétences de chacun.

ANNEXE 2 : La politique nationale, le « plaidoyer national ».

64

Les questions de Tranquillité publique sont fortement dépendantes des politiques nationales.

Si l'on s'en tient aux missions régaliennes de justice et police, on ne peut que s'inquiéter :

- du manque de moyen de la justice, de ses conséquences sur la lenteur de la réponse pénale, les difficultés de la justice de proximité
- du manque des effectifs de la police nationale, de l'opacité sur leur répartition,
- de la coupure grandissante entre la police nationale et la population,
- du développement des contrats de sécurité intégré qui relie le recrutement de policiers municipaux et les renforts de la police nationale, une politique porteuse d'iniquité territoriale
- du fait que l'État pousse au recrutement de policiers municipaux sans apporter de financement aux collectivités, une politique porteuse d'iniquité territoriale, toutes les collectivités n'ayant pas les mêmes moyens

ANNEXE 3 : Synthèse des préconisations de la conférence citoyenne

Sont synthétisées ci-dessous, sans que cela soit exhaustif, les principales propositions issues du rapport de la conférence citoyenne sur la tranquillité publique.

-1- La prévention et l'accompagnement social de la délinquance

➤ La citoyenneté

- 1- la mise en œuvre d'assises municipales citoyennes annuelles du vivre ensemble et de la tranquillité publique, rassemblant la population, les acteurs de la tranquillité publique et au-delà, pour une approche citoyenne de la question moins ponctuelle que la seule conférence citoyenne qui rend cet avis ;
- 2- l'inclusion de citoyens dans les dispositifs locaux de gouvernance de la tranquillité publique (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, groupes de partenariat opérationnel...). Dans ces instances, des sièges seront réservés à des citoyens mandatés par le Maire, parmi les membres de la conférence citoyenne, les référents « participation citoyenne », ou encore les membres du Conseil de la Jeunesse ;
- 3- l'organisation de réunions ponctuelles, par quartier, en fonction des problématiques locales et en lien avec les élus de quartier.

➤ L'animation territoriale

- 4- le renforcement des dispositifs d'animation, notamment auprès des publics les plus précaires
- 5- la création d'un service avec des animateurs et éducateurs de rue qui vont vers les habitants, tout particulièrement ceux qui risquent de basculer dans la délinquance ;
- 6- la recherche systématique de partenariats avec les acteurs associatifs locaux, et notamment les structures d'insertion et de formation des jeunes ;
- 7- des plans de formation des animateurs et éducateurs de rue à hauteur des enjeux.

➤ **La présence sur le terrain de la société civile organisée, les associations**

- 8- que la municipalité engage avec le monde associatif, sur la base de sa vision et dans un esprit de dialogue et de coordination, des discussions pour imaginer leurs contributions et identifier leurs contraintes pour amplifier leurs actions dans le champ de la tranquillité publique ;
- 9- la mise en réseau des différents acteurs impliqués dans la prévention sociale (centres socioculturels, maisons de quartier, autres associations...);
- 10- les partenariats passés entre la Ville et les structures associatives doivent comporter une incise sur la contribution de l'association à la tranquillité publique ;
- 11- la création d'un forum des initiatives solidaires (à l'image du forum des associations de loisirs), pour faire connaître les structures locales d'accompagnement à la population notamment aux plus précaires.

➤ **Accompagnement des activités sportives**

- 12- faciliter l'accès aux infrastructures municipales, via des créneaux avec les associations, pour des activités autres que la compétition. Le sport à proximité pour tous et à tous les âges ;
- 13- favoriser la pratique libre du sport via la création de city stades par exemple.

➤ **L'éducation**

- 14- renforcer le dialogue entre les familles et les acteurs de l'éducation ;
- 15- créer, au sein des établissements scolaires, des postes de médiateurs scolaires. Ils devront être identifiés et connus de tous. Ils mettront leur mission d'accompagnement, en collectif ou individuellement, à disposition des élèves, des parents et des équipes pédagogiques (exemple à Bruxelles en annexe) ;
- 16- mettre en place, dans le périscolaire et les accueils collectifs de mineurs, dans les établissements scolaires maternels et primaires, des temps pédagogiques et ateliers d'éducation civique, de lutte contre les discriminations et d'éducation au numérique et aux réseaux sociaux ;
- 17- mettre en place des ateliers de prévention par les pairs (anciens toxicomanes, anciens délinquants...).

➤ **Lutte et prise en compte des violences familiales et discriminatoires**

- 18- la formation des acteurs en contact avec ces populations, à ces questions spécifiques ;
- 19- la création d'une cellule d'écoute psychologique et d'accompagnement des victimes ;
- 20- le renforcement des dispositifs de mise en sécurité des victimes, notamment en soutenant les associations en fonction de leurs besoins, et en travaillant sur les logements et le logement d'urgence.

-2- La présence humaine

➤ **La gouvernance**

- 21- que la municipalité affirme sa vision de la tranquillité publique, la décline dans son organigramme en conséquence. Cette vision devra se retrouver dans toutes ses actions sans exception (urbanisme, action sociale, culture...), et être portée au sein de tous ses services ;
- 22- que cette gouvernance soit ouverte à des citoyens référents (issus du dispositif « participation citoyenne » et de la conférence citoyenne, par exemple) pour coconstruire les objectifs et actions et en partager le suivi par des évaluations régulières.

➤ **La médiation**

- 23- des coopérations et une coordination des acteurs du territoire impliqués dans la médiation avec les populations (associations, bailleurs...);
- 24- un travail conjoint avec les animateurs et éducateurs de rue ;
- 25- le renforcement des moyens humains (notamment, médiateurs scolaires) et matériels sur ce secteur municipal;
- 26- une attention toute particulière au recrutement, au regard de l'évolution des missions ;
- 27- un accès renforcé à la formation pour les médiateurs, toujours au regard de l'évolution des missions (retour d'expérience d'autres territoires) ;
- 28- une réflexion sur la mise en place d'une cellule de médiation portée par le Maire ou son représentant pour une intervention précoce en cas d'incivilité ;
- 29- une exploration et l'expérimentation de dispositifs de médiation citoyenne.

➤ La présence sur le terrain

- 30- un principe d'équilibre entre prévention sanction et répression dans la vision de la Ville, traduit de façon opérationnelle dans les missions de cette entité d'ilotage ;
- 31- un principe de fonctionnement de cette entité d'ilotage basé sur l'attention à l'Humain ;
- 32- un principe de proximité avec la population et avec le tissu associatif ;
- 33- la construction démocratique des missions de cette entité d'ilotage. Cette approche implique d'intégrer des citoyens (issus de la conférence citoyenne sur la tranquillité publique, référents du dispositif « participation citoyenne », membres des Conseils de quartier...) à la rédaction et au suivi d'une convention de coordination permettant de clarifier les missions de la Police nationale, des ASVP et de cette entité d'ilotage ;
- 34- la nécessité d'un ilotage / présence jour et nuit ;
- 35- le suivi démocratique des missions de cette entité d'ilotage, par les citoyens dans le cadre d'une évaluation récurrente ;
- 36- la mise en place d'une analyse / évaluation régulière portée par un cabinet d'audit pour les contrôler ;
- 37- une montée en puissance des effectifs en fonction des besoins et des résultats ;
- 38- un recrutement soigné et ciblé de ces ilotiers ;
- 39- pas d'arme, mais des caméras vidéo piéton

➤ La qualification/formation des acteurs

- 40- que les agents municipaux intervenants sur la question de la tranquillité publique soient formés aux pratiques des métiers du lien social ;
- 41- que l'accueil des victimes soit professionnalisé ;
- 42- que des dispositifs de formation continue soient mis en place ;
- 43- que, dans ce cadre, toute la place nécessaire soit laissée aux apports de la sociologie ;
- 44- que ces formations soient ouvertes aux autres agents, voire aux citoyens

➤ Les interfaces entre acteurs

- 45- que la coordination entre les différents acteurs soit clairement identifiée et assumée dans l'organigramme de la direction de la tranquillité publique ;
- 46- que la personne en charge de cette coordination soit clairement identifiée et accessible par des tiers ;
- 47- d'intégrer des citoyens légitimement mandatés (issus de la conférence citoyenne sur la tranquillité publique et référents du dispositif « participation citoyenne ») aux instances traitant de la tranquillité publique (CLSPD...) ;
- 48- d'organiser des assises de la tranquillité publique, en lien avec les associations ;
- 49- que les acteurs de la tranquillité publique soient rassemblés dans un lieu ouvert, visible et accessible au public (guichet dans la maison France Service, par exemple) à rapprocher de la maison du droit ;
- 50- la mise en place d'un schéma local de tranquillité publique pour le quartier du Château et de Pont-Rousseau, sur le modèle de ce qui a été fait pour Bellevue à Saint-Herblain ;
- 51- de clarifier, pour le citoyen, le parcours « tranquillité publique », en cas de besoin (accueil, accompagnement, circuit d'implication, etc.).

-3- La prévention technique de la malveillance et la prévention situationnelle

➤ L'approche urbanistique

- 52- une densification raisonnable et maîtrisée sur le territoire afin de préserver « l'esprit village » de Rezé ;
- 53- de favoriser des projets architecturaux et d'aménagement qui préservent cet « esprit village » : limitation de la hauteur des bâtiments, espaces de convivialité et de rencontres ouverts, prise en compte des éventuelles nuisances sonores...

➤ L'aménagement et l'entretien des espaces publics

- 54- la création et l'aménagement de nouveaux espaces de rencontres, adaptés aux besoins de la population (enfants, jeunes, personnes âgées...) et favorisant l'échange et la mixité générationnelle, notamment les bancs, les composteurs, les boîtes à livres ;
- 55- que la Ville préserve ses espaces verts facteurs de lien social et intergénérationnel ;

- 56- de travailler avec des spécialistes de l'aménagement urbain, en coopération avec les habitants pour aménager l'espace public ;
- 57- que la Ville de Rezé maintienne ou améliore, avec ses partenaires (bailleurs sociaux notamment), le niveau de propreté de ses rues et de ses espaces publics. Que la Ville et Nantes Métropole se coordonnent pour régler les problèmes de propreté et d'entretien de la zone commerciale du Château

➤ L'aménagement et l'entretien de la voirie

- 58- la réhabilitation et la réfection des espaces de circulation piétons (trottoirs, passages piétons, stationnement des voitures)
- 59- le développement de pistes cyclables protégées

➤ L'éclairage public

- 60- que l'éclairage public soit présent dans tous les quartiers jusqu'aux derniers trams ou bus ;
- 61- que l'éclairage public soit, en priorité, pensé pour les piétons et les mobilités actives.

➤ La vidéo surveillance

- 62- de renoncer au développement de systèmes de vidéo surveillance sur le territoire rezéen.

➤ La vidéo protection

- 63- La mise en place de vidéo protection sur les lieux stratégiques (à déterminer) dans l'espace public, où des atteintes aux personnes et aux biens ont pu être constatées.

Recommandations complémentaires

➤ Plaidoyer national

- 64- que la Ville de Rezé porte un plaidoyer au niveau national (députés, sénateurs et gouvernement) :
 - o pour augmenter les moyens de la justice ;
 - o pour une augmentation des moyens de la Police nationale à Rezé et notamment la nuit.

➤ Insertion

- 65- que la Ville de Rezé explore le champ de l'insertion (insertion sociale, par le logement, par l'activité économique...), en complément de la prévention sociale.



Ville de Rezé
Direction tranquillité publique
Mai 2022